

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, M. ICHARD Vincent, M. DUNOGUES Yves, M. BACHÉ Alain portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. COUTIERE Dominique, Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. GILLE Hervé, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. LANUSSE, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme MESPLES Olga

Étaient Présents en visioconférence : Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. VAYSSE Ludovic, Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PAIN Cédric, Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme TAPIN Maylis, Mme LARRUE Marie

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Amand (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	74
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	70
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	4

URBANISME DURABLE PAYSAGE

Plan de financement : poste de chargé de mission Paysage et Aménagement

Dans le domaine de l'urbanisme durable et du paysage, l'étude « Bilan vision » du Parc réalisée par le cabinet TERITEO met en évidence le fait qu'au regard du niveau d'ambition de la charte et des exigences croissantes du Ministère de l'environnement en la matière, ainsi que de l'évolution du territoire, le Parc est confronté à un manque de moyens humains spécifiques et doit donc se doter d'un chargé de mission complémentaire pour relever ce défi.

La Charte 2014-2026 porte un objectif opérationnel autour de la reconnaissance de la valeur des paysages. Les actions de connaissance, de valorisation, de préservation ou de reconstruction des paysages ont pour objectif de sauvegarder l'identité culturelle du territoire et de maintenir un cadre de vie de qualité, de favoriser l'expérimentation et l'innovation en matière paysagère et d'agir contre la banalisation des paysages.

Pour assumer ses missions et atteindre ces objectifs, le Parc naturel régional a constaté, par délibération du 31 mars 2021, le besoin de se doter d'une compétence paysage afin d'œuvrer dans quatre champs :

- **les politiques d'aménagement**, pour contribuer à la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents de planification et d'aménagement. Mais aussi d'apporter un regard paysager dans les projets pré-opérationnels et opérationnels.

- **l'affichage publicitaire et la signalétique** pour contribuer à l'application des dispositions relative à l'affichage dans les PNR, de veiller à l'application du guide signalétique et d'affichage du Parc, et d'accompagner les collectivités dans leur réflexion sur les règlements locaux de publicité, les Signalétiques d'Information Locale

- **la connaissance des paysages et la reconnaissance de leur valeur**. Il s'agit de poursuivre la connaissance des ensembles paysagers du Parc, dans une démarche de concertation via l'élaboration du Plan de Paysage et de la Transition énergétique pour lequel le Parc a été Lauréat en 2022., Il s'agit également de contribuer aux Atlas de Paysages existant ou cours d'élaboration et de concevoir de nouveaux outils de sensibilisation et d'animation.

- **l'animation et le suivi de l'Observatoire Photographique du Paysage**,

Un chargé de mission a été recruté en septembre 2021, sur une durée de 3 ans, pour mener à bien ces missions.

Au titre de l'année 2023, les frais d'ingénierie de la mission sont estimés à 47 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix abstention de M. DUFAY Michel) :

- **DE VALIDER** ce plan de financement ;

FINANCEURS	%	montant
Région Nouvelle Aquitaine	12,34%	5 800
Département 33	50,00 %	23 500
PNRLG	37,66 %	17 700
TOTAL		47 000

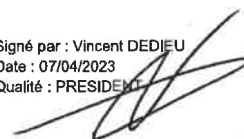
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 07/04/2023
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 avril 2023